



DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion de bureau du mardi 12 juillet 2022
au siège du District Meurthe-et-Moselle de Football
15, boulevard du Maréchal Foch 54600 VILLERS-les-NANCY

PROCES VERBAL N°33

Présents : Mme SONTOT - MM. VALSAQUE - CAILLO - CHAUMONT.

Assiste : M. HEYMS.

14h15
Début de la réunion

ORDRE DU JOUR

Courrier club

- Houdemont : la commission prend note du courrier de la CRA (secteur centre) concernant le certificat médical, fourni dans les délais impartis, du 7 février au 7 juin 2022 de M. Toafik Aliouete, qui lui permet de lui compter 8 prestations, lesquelles viennent s'ajouter aux 12 qu'il a fournies. De ce fait le club n'est plus en défaut avec le statut de l'arbitrage et donc cela entraîne l'annulation de l'amende de 120 euros et de l'amputation de 2 joueurs mutés.

Recours CNOSF

- Concernant le dossier Cons-Ugny, la commission prend note de la réponse du CNOSF qui a proposé au comité directeur du District de rester sur notre décision, ainsi que sur celle de la commission d'appel.

Le comité directeur lors de sa réunion du 7 juillet a validé cette proposition.

15h00
Fin de la réunion.

La Présidente
Noëlle SONTOT

Le Secrétaire de séance
Michel CAILLO